

Réponse du Conseil administratif à la motion du 4 mars 2020 de M^{mes} et M. Laurence Corpataux, Hanumsha Qerkini, Marie-Pierre Theubet, Delphine Wuest, Antoine Maulini, Maria Casares et Ariane Arlotti: «Des logements générationnels pour développer les solidarités croisées intergénérationnelles».

TEXTE DE LA MOTION

Considérant:

- le manque chronique de logements en ville de Genève, notamment de logements étudiant-e-s;
- le coût de la construction de logements étudiants;
- le souhait de la majorité des seniors de rester le plus longtemps possible à domicile;
- l'effet positif sur la santé des liens sociaux de qualité;
- le besoin d'un coup de main des familles monoparentales pour pouvoir jongler entre obligation professionnelle et privée;
- l'instauration à Genève en 2015 du programme «1 h par m² – Un-e étudiant-e sous mon toit», qui reprend le modèle «Wohnen für Hilfe» utilisé dans de nombreuses villes allemandes et qui a été adapté aux réalités genevoises:
 - le double objectif de ce programme, soit de prévenir des problèmes sociaux et de santé liés à l'isolement tout en augmentant l'offre en logements étudiants sans en construire;
 - son rattachement au rectorat de l'Université de Genève;
 - l'obtention de la distinction cantonale du développement en 2018, pour récompenser la création de logements étudiants sans aucune utilisation de matières premières;
 - l'augmentation chaque année du nombre de tandems étudiant-personne proposant une chambre (de 23 en 2016 à 62 en 2018), qui démontre bien l'adéquation de la réponse aux besoins;
 - la reconnaissance par la Plateforme des associations d'ainé-e-s de Genève, le Service des prestations complémentaires, de l'Hospice général et de l'Office cantonal de l'emploi;
 - le partenariat public-privé avec Pro Senectute, l'Université de Genève, la Fondation BNP Paribas Suisse et le soutien financier de fondations privées jusqu'à fin 2020;
- l'importance de faire perdurer et développer le programme «1 h par m² – Un-e étudiant-e sous mon toit» au-delà de 2021, afin de répondre aux besoins des populations concernées,

le Conseil municipal demande au Conseil administratif:

- de prendre langue d’ici à septembre 2020 avec les coordinatrices du programme «1 h par m² – Un-e étudiant-e sous mon toit», afin de faciliter la recherche d’hôtes pour le programme;
- de collaborer dans ce sens avec la GIM et la Fondation de la Ville de Genève pour le logement social;
- d’instaurer un subside régulier au programme, dans son action de lutte contre l’isolement social des seniors afin de favoriser un subventionnement public-privé.

RÉPONSE DU CONSEIL ADMINISTRATIF

Les contacts souhaités par les motionnaires avec les coordinatrices du projet «1 h par m²» ont été noués dans le courant de l’été 2020 par la Gérance immobilière municipale (GIM), en particulier avec M^{me} Sabine Estier Thévenoz, chargée du projet précité.

Au cours de ces échanges, il est apparu qu’il serait adéquat, dans un premier temps, de donner connaissance du projet et des possibilités qu’il ouvre aux quelque 500 locataires de logements à loyer libre de la Ville de Genève. Dans ce cadre, il avait été convenu d’adresser à l’ensemble de ces locataires un courrier circulaire conjoint, fournissant toutes les informations utiles.

Compte tenu de la situation de crise sanitaire, la responsable précitée du projet a toutefois suggéré, et cette proposition a été validée par la GIM, que la mise en œuvre de ce projet soit reportée, la période n’étant pas opportune pour promouvoir l’accueil de jeunes.

Selon les derniers contacts qui ont eu lieu entre la GIM et la responsable précitée du projet, les conditions actuelles en décembre 2021 ne sont toujours pas adéquates pour donner les meilleures chances de succès à une communication auprès des locataires de logements à loyer libre de la Ville de Genève.

Pour ce qui concerne les logements à caractère social, la mise en œuvre du projet n’a de sens que lorsque le logement est sous-occupé par un-e locataire dont l’âge implique qu’il n’est plus envisageable de le-la reloger dans un logement plus petit. Dans ces cas, le calcul du loyer doit intégrer les revenus de la personne accueillie dans le cadre du programme 1 h par m².

Ce type de situation étant exceptionnel, il a été convenu avec les responsables du programme qu’il ne serait pas adéquat de procéder à une large communication auprès des locataires de logements à caractère social. En revanche, la GIM entre

en matière sur les demandes ponctuelles qui lui sont adressées. A ce jour, une seule demande a été reçue, à laquelle il a été répondu positivement.

Le département de la cohésion sociale et de la solidarité (DCSS) a soutenu le projet «1 h par m²» à hauteur de 17 000 francs en 2020 et 2021 via le Fonds Zell. Pour information, le Conseil municipal a refusé la création d'une ligne nominative de 20 000 francs lors des débats budgétaires du 18 décembre 2021. Toutefois, suite à ces débats, le Conseil administratif s'engage à augmenter sa participation au projet, pour un total de 20 000 francs en 2022 via le Fonds Zell.

Au nom du Conseil administratif

Le secrétaire général:

Gionata Piero Buzzini

Le conseiller administratif:

Alfonso Gomez